Moi Romane, du haut de mes 15 ans...

ÉDUCATION

08/10/2021

Romane a effectué un stage de volontariat au Secours Catholique de la Nièvre et parle de ce parcours.

« Je m'appelle Romane, j'ai 15 ans et je suis actuellement en stage de volontariat, durant 30 heures au Secours Catholique pour l'aide au permis de conduire. Une aide qui permet d'obtenir

*500 euros en faisant seulement 30 heures dans une association de mon choix. **

Pour ma part, j'ai choisi le Secours Catholique, une association où j'ai été accueillie très chaleureusement par tous les bénévoles. Ils m'ont suivie et accompagnée durant ces 30 heures.

Ce parcours de volontariat m'a notamment permis de découvrir la vie associative, d'aider, écouter et parler avec les personnes accueillies. J'ai également appris à monter des dossiers ou faire des bons alimentaires pour des personnes dans le besoin.

Le Secours Catholique est une association tout plein de bon cœur, dans laquelle j'ai été ravie de passer du temps.

Pour effectuer ce volontariat, je suis passée par la mission locale où l'on m'a très bien expliqué le but et le déroulement de ce parcours.

Ce stage est à la fois une satisfaction personnelle et professionnelle. Je suis très contente de l'avoir fait, car en plus de me permettre d'économiser de l'argent pour mon permis de conduire, il me sera également bénéfique pour mon parcours à venir.

J'espère avoir donné envie à d'autres adolescents comme moi de venir faire un stage de volontariat au Secours Catholique ou même à des personnes souhaitant devenir bénévoles dans cette association.

Ce stage pour l'aide au permis de conduire, c'est quelque chose dont on n'entend pas forcément parler, alors si vous avez l'occasion d'en parler autour de vous, faites le car c'est jamais de refus d'économiser de l'argent. »

** La Région Bourgogne Franche Comté propose une aide de 500 €, versée à l'auto-école choisie, pour passer le permis B. Cette aide est proposée aux jeunes de 15 à 25 ans sous conditions, notamment de ressources. En contrepartie de cette aide, le jeune bénéficiaire doit s'engager à effectuer des heures de bénévolat dans l'association de son choix - sportive, culturelle, humanitaire... - et fournira pour cela une attestation de bénévolat remplie et signée par le président de l'association*

concernée.

https://bourgogne.secours-catholique.org/notre-actualite/moi-romane-du-haut-de-mes-15-ans